

Souveraineté alimentaire du Québec

Équilibre entre stabilité, innovation et autonomie.

Un Québec indépendant disposerait d'une occasion concrète de redéfinir sa politique agricole en assumant pleinement la responsabilité de nourrir sa population selon ses priorités économiques, sociales et environnementales. La souveraineté alimentaire est un modèle autonome d'organisation des filières agricoles et alimentaires qui garantit l'accès durable à des denrées de qualité, protège la diversité des productions et place la prise de décision locale au cœur des politiques publiques. Dans ce cadre, la gestion de l'offre constitue la base du système, assurant la stabilité des revenus des producteurs et la sécurité alimentaire de la population.

La gestion de l'offre stabilise les revenus des producteurs de lait, d'œufs et de volaille, planifie les volumes et limite la dépendance aux fluctuations des marchés mondiaux. Les secteurs sous gestion de l'offre représentent plusieurs milliards de dollars d'activité économique annuelle et soutiennent des dizaines de milliers d'emplois directs en production et transformation. Dans un contexte de volatilité accrue des chaînes d'approvisionnement, maintenir une production locale des denrées essentielles renforce la capacité du Québec à faire face aux chocs externes. Cette stabilité s'accompagne de règles de gouvernance transparentes et d'un accès facilité pour la relève agricole.

La concentration des terres agricoles constitue un obstacle majeur pour la relève. Les fonds d'investissement et les sociétés foncières achètent des fermes et des superficies entières, gonflant artificiellement le prix des terres et rendant le modèle de la ferme familiale pratiquement inaccessible. Même un jeune producteur capable de gérer efficacement une exploitation se retrouve évincé par la spéculation et les exigences de capital de ces acteurs financiers. Dans un Québec souverain, il serait possible de créer une banque de terres publique ou des fiducies foncières, où l'État acquiert des terres puis les loue à long terme à des agriculteurs selon des critères de mérite et de compétence. Ce mécanisme casserait la spéculation, garantirait un accès abordable à la terre pour la relève et préserverait l'objectif d'un tissu agricole composé de fermes familiales dynamiques et viables.

Les quotas agricoles représentent une barrière à l'entrée quasi infranchissable pour un jeune producteur sans héritage ou capital familial. Pour accéder à la production, il faut acheter un droit de production dont la valeur atteint souvent plusieurs millions de dollars pour une ferme moyenne. Cette rareté a créé un marché parallèle informel où les quotas sont spéculés et échangés à des prix artificiels, gonflant l'endettement des exploitations et concentrant le contrôle entre les mains de quelques producteurs établis. Beaucoup de jeunes agriculteurs se retrouvent ainsi incapables de démarrer, obligés de s'endetter lourdement ou de recourir à des montages financiers complexes pour accéder à quelques droits de production. Cette réalité démontre que la gestion de l'offre, tout en protégeant les revenus, a aussi renforcé les inégalités et accroît la dépendance au financement externe pour maintenir les fermes existantes à flot.

Les quotas, évalués à plusieurs millions de dollars par exploitation, structurent l'endettement et constituent des garanties bancaires essentielles. Un État québécois pourrait mettre en place un Fonds de transition garantissant la valeur comptable des quotas existants, organiser leur rachat progressif sur une base volontaire ou les convertir en titres reconnus par l'État. Cette approche assure la solvabilité des fermes tout en permettant l'évolution du modèle agricole vers plus de diversité et de valeur ajoutée.

« Un modèle hybride au Québec pourrait inclure un volet hors-quota dédié aux productions biologiques, artisanales, régionales et à forte valeur ajoutée. » -- G. Pelletier, Cahiers de l'Agriculture (2022). Ce segment flexible favoriserait la diversification des fermes et stimulerait l'innovation, tout en répondant aux attentes des consommateurs en matière de qualité et de traçabilité. La coexistence harmonieuse de la production sous gestion de l'offre et du volet hors-quota constituerait la troisième voie du modèle québécois, qui fonctionne comme un système complet et affirmatif, conçu pour générer à la fois stabilité et créativité.

Le prix à la ferme est fixé selon une méthodologie précise qui prend en compte l'ensemble des coûts de production : diesel, grains, fourrages, main-d'œuvre, santé animale et entretien des installations. Ces éléments sont additionnés pour obtenir un coût moyen par litre de lait, par kilo d'œuf ou par kilogramme de volaille, auquel s'ajoute une marge minimale garantissant la rentabilité. Dans un marché libre, le prix serait dicté par l'offre et la demande mondiales, où le surplus de production peut faire chuter les prix au point de provoquer des faillites. La gestion de l'offre protège ainsi les producteurs contre ces variations extrêmes et explique pourquoi des produits comme le beurre ou le lait québécois se vendent plus cher : le prix reflète les coûts locaux et la sécurité financière des fermes.

Le lait québécois se vend en moyenne 25 à 35 % plus cher à la tablette que le lait américain. Cet écart reflète la structure même du système agricole. Au Québec, le prix couvre les coûts réels de production sans subventions massives. Aux États-Unis, les producteurs bénéficient de programmes fédéraux et de compensations financés par les impôts. Le système québécois assure la stabilité des fermes et la transparence des coûts : le consommateur paie une seule fois son lait à l'épicerie, plutôt que de financer indirectement les subventions.



Le Québec souverain veillerait également à la compétitivité de son industrie de transformation alimentaire. Fromageries, laiteries industrielles et autres transformateurs bénéficient d'un prix du lait adapté à l'exportation, permettant à la gestion de l'offre de soutenir le développement de fleurons manufacturiers et la création de valeur ajoutée tout en maintenant des revenus agricoles stables.

La souveraineté alimentaire passe aussi par la maîtrise des intrants essentiels : machinerie agricole, engrais, semences et grains pour l'alimentation animale. Le prix du lait est directement corrélé au coût des matières premières. Par exemple, si le boisseau de maïs à Chicago augmente de 20 %, le coût de l'alimentation des bovins augmente, ce qui peut faire grimper le prix à la ferme de plusieurs cents par litre en quelques semaines. Les engrais importés (phosphates et potasses) proviennent souvent de Russie ou de l'Ouest canadien. Pour réduire cette dépendance, le Québec pourrait valoriser les lisiers et résidus agricoles comme fertilisants organiques et développer des rotations incluant des engrais verts, augmentant l'autonomie et la durabilité des exploitations.

Sur le plan international, le Québec pourrait transformer les quotas tarifaires en soutiens découplés conformes aux règles du commerce mondial. Plutôt que de maintenir un prix artificiellement élevé, l'État verserait un montant fixe aux producteurs, indépendant du volume ou du prix du marché. Un exemple concret est un programme de rétribution pour services écologiques : l'État paie les fermiers qui maintiennent la qualité de l'eau, réduisent l'érosion ou capturent du carbone. Ces paiements compensent la perte de revenus liée à l'ouverture partielle des marchés et transforment la régulation en un outil stratégique, conforme aux standards internationaux et valorisant la durabilité.

Une barrière non tarifaire fonctionne sur ce principe : elle limite l'accès des produits étrangers par des critères techniques, sanitaires ou environnementaux. Par exemple, le fromage importé d'Europe contenant des hormones de croissance ou des stéroïdes interdits au Québec doit passer par des certificats, tests et déclarations détaillés. Le fromage québécois satisfait ces exigences par défaut, protégeant le marché par la qualité et la traçabilité plutôt que par les taxes.

Cette approche est cohérente avec la protection des secteurs exportateurs comme le bois d'œuvre et l'aluminium, car elle limite les risques de représailles tout en affirmant la souveraineté alimentaire. Les standards stricts garantissent la qualité des produits locaux et renforcent la position du Québec dans les négociations internationales.

La souveraineté alimentaire québécoise reposerait sur trois piliers : la stabilité assurée par la gestion de l'offre, l'innovation encouragée par le volet hors-quota de haute qualité, la diplomatie commerciale fondée sur des normes reconnues et la sécurité juridique.

L'indépendance exigerait une transition juridique claire : une « *Loi sur la continuité des revenus agricoles* » garantirait que les contrats, quotas et programmes existants continuent immédiatement après l'indépendance. Les pouvoirs de la Commission canadienne du lait seraient transférés à un organisme québécois unique, capable de négocier internationalement, fixer les prix à la ferme et réguler les marchés selon les priorités locales.

La souveraineté alimentaire comprend également l'orientation nutritionnelle. Le Québec pourrait utiliser la gestion de l'offre pour favoriser les productions recommandées par le Guide alimentaire québécois : protéines végétales, produits peu transformés et locaux. Les quotas, subventions et programmes hors-quota seraient alignés sur la santé publique, transformant la production en un levier politique direct et un outil de santé pour la population.

La main-d'œuvre agricole, actuellement largement composée de travailleurs étrangers temporaires, représente un autre levier stratégique. En instaurant des parcours de citoyenneté liés à l'agriculture et à l'implantation en région, le Québec pourrait stabiliser ses exploitations, soutenir la démographie rurale et assurer la continuité des productions essentielles, transformant cette force de travail précaire en un pilier de la souveraineté réelle.

L'agriculture et la transformation alimentaire deviennent des leviers politiques clairs et affirmatifs, traduisant la volonté de soutenir les régions, protéger le pouvoir d'achat et définir des standards cohérents avec les valeurs collectives. Le modèle québécois, conçu comme une troisième voie, exprime pleinement la capacité du Québec à décider de ce qui se trouve dans l'assiette de ses citoyens, tout en combinant stabilité, innovation, autonomie et responsabilité sociale.

Louis-Martin Carrière